

L'idée d'un Régime d'amélioration à la propriété est dans l'air!

À la lumière des résultats à notre sondage mensuel de février, il est indéniable que les programmes provincial et fédéral de crédit d'impôt à la rénovation (CIRD) ont contribué à freiner les effets négatifs de la récession. Il ressort cependant des réponses que le CIRD a été trop court et trop compliqué. De plus, 83,3 % des répondants trouvent que les montants admissibles étaient trop bas.

Puisqu'il semble que les programmes des deux gouvernements ne seront pas reconduits en 2010, l'idée de remplacer de telles mesures ponctuelles par une formule permanente, laquelle inciterait les consommateurs à épargner dans le but spécifique de faire des achats ou des travaux de rénovation, semble séduisante.

Nous vous avons carrément posé la question. Voici la réponse : 73,7 % des répondants sont favorables; 10,5 % sont contre; 15,8 % ne le savent pas. Il n'en fallait pas plus pour nous convaincre d'amener ce thème à notre prochain Congrès des décideurs, le 17 mai, à Bécancour.

Économie d'impôt plutôt que l'encouragement à l'épargne?

Même sans faire l'unanimité, 75 % d'entre vous considérez qu'un programme permanent devrait engendrer des économies d'impôt dans les poches des contribuables plutôt qu'un encouragement à l'épargne comme un RÉER.

Un commentaire favorable :

« En rénovant leurs maisons selon leur capacité de payer plutôt que par l'utilisation des marges de crédit offertes par les institutions bancaires, les consommateurs pourraient économiser et planifier leurs travaux de rénovation sans trop s'endetter. Les Québécois sont endettés à raison d'environ 100 000 \$ par ménage, la réalité les rattrape quand il faut rembourser ».

De plus, vous êtes en majorité favorables à ce que les consommateurs puissent transférer des fonds de leur REER dans un éventuel programme Épargne-rénovation. Par contre, 57,9 % des répondants considèrent qu'il faudrait mettre un plafond à ce transfert de fond.

Et lorsqu'on vous demande des chiffres, la moitié d'entre vous jugez que le Régime permanent devrait permettre une contribution maximale de 5000 \$, alors que l'autre moitié pense que ça pourrait aller jusqu'à 10 000 \$.

Notre PDG, Richard Darveau, est d'avis que l'idée d'un plafond est intéressante, mais c'est surtout la hauteur de l'éventuel plancher qui le préoccupe: "Il faut que le montant minimum pour être admissible soit le plus bas possible, genre 1000 \$", ce qui ne freinera personne.

En tout cas, les médias s'intéressent à l'idée. À preuve cet [article paru dans Le Soleil](#) de samedi dernier.